



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question orale n° 1563

## Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur les diverses difficultés qu'il conviendrait de régler en matière de prévention des incendies sur notre territoire et notamment dans le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Cet été encore, plus de 3 000 hectares ont été ravagés par le feu, provoquant de nombreux sinistres. N'est-il pas temps d'instituer un véritable « plan Marshall incendie de forêt » combinant des leviers en matière de prévention, de sanction et d'une meilleure gestion en matière d'aménagement du territoire ? Des projets de plans de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF) devraient être prescrits partout où il y a danger, concertés et réalistes ; les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU), au moment de leur révision, devraient intégrer la problématique feux de forêt et gestion forestière, interfaces urbain/nature. Davantage de pistes de défense de la forêt contre les incendies (DFCI) devraient être créées (notamment dans les Calanques) afin de rendre plus facile l'accès aux véhicules de secours sur les lieux des sinistres et lorsque les territoires en font la demande, il serait salutaire que des opposées ne soient pas prises par le ministère au motif de classement de site comme nous l'avons connu lors de notre demande pour notre secteur enclavé de la Panouse du 9ème arrondissement de Marseille particulièrement menacé par les feux de forêt. C'est absurde. De même que l'interdiction de construire des réservoirs d'eau enterrés dans certaines zones protégées, tel est le cas à Port Miou, à Cassis, malgré la demande du maire depuis 4 ans. Il lui demande de prendre les mesures qui s'imposent pour ne pas perdre complètement notre parc national.

## Texte de la réponse

### PRÉVENTION DES INCENDIES EN RÉGION PACA

**M. le président.** La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question, n° 1563, relative à la prévention des incendies en région PACA.

**M. Guy Teissier.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'environnement et porte sur les diverses difficultés qu'il conviendrait de résoudre en matière de prévention des incendies sur nos territoires, plus particulièrement dans le sud-est de la France. Encore cet été, plus de 3 000 hectares ont été ravagés par les incendies.

Madame la secrétaire d'État chargée de la biodiversité, n'est-il pas temps d'instaurer un véritable « plan Marshall » contre les incendies de forêts combinant la prévention et la sanction et garantissant une meilleure gestion en matière d'aménagement du territoire ?

Des plans de prévention des risques d'incendies de forêts – PPRIF – concertés et réalistes devraient être prescrits partout où il y a danger. Au moment de leur révision, les schémas de cohérence territoriale – SCoT – et les plans locaux d'urbanisme – PLU – devraient être enrichis de dispositions relatives aux feux de forêts, à la gestion forestière et aux interfaces entre les territoires urbains et la nature.

Il faudrait également créer davantage de pistes pour la défense des forêts contre les incendies – DFCI –, notamment à l'intérieur du parc national des Calanques, dont je suis heureux d'être le père fondateur, et rendre plus facile l'accès des véhicules de secours sur les lieux des sinistres. Les pistes existantes ont été conçues pour les véhicules du passé ; or, lorsque les collectivités demandent de les élargir afin de les adapter aux véhicules actuels, plus puissants et plus larges, elles ont généralement la déconvenue de voir le ministère s'y opposer. Avouez qu'il est tout à fait étonnant de rester figés sur des concepts anciens, au nom de la préservation de l'environnement, alors que ce dernier est bien plus abîmé lorsque des incendies éclatent !

De telles interdictions portent également sur des réservoirs, notamment dans la calanque de Port-Miou, à Cassis. On ergote sur la profondeur à laquelle ces réservoirs doivent être enterrés, si bien que la question n'est pas traitée et qu'aucun réservoir ne permet d'aider les pompiers à lutter contre le feu.

Qu'attendons-nous pour prendre les mesures qui s'imposent dans les calanques ? Faudra-t-il que tout brûle ? Il ne faut pas perdre un seul jour !

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

**Mme Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité.** Monsieur le député, Ségolène Royal m'a chargée de vous répondre. Vous l'alertez sur les drames environnementaux et humains causés par le feu, malheureusement de manière récurrente, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ségolène Royal a demandé que les voies de défense des forêts contre les incendies dont vous avez parlé soient tracées. Elles constitueront une première aide essentielle pour les sapeurs-pompiers. Les travaux de la piste de La Panouse devaient ainsi commencer en octobre dernier.

Interrogé par la ministre de l'environnement sur ses besoins, le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône – SDIS 13 – a répondu que l'emplacement du réservoir de la presqu'île de Port-Miou ne constituait pas un danger en soi pour les forces qui pourraient intervenir sur un incendie de forêt dans ce secteur. Les sapeurs-pompiers utiliseront les hydrants qui seront alimentés par ce réservoir. Vous le savez, les réservoirs sont très souvent situés dans les massifs afin que les poteaux d'incendie desservis disposent d'une pression suffisante. Le SDIS 13 a confirmé que les pompiers ne se positionneront pas au réservoir de Port-Miou pour se mettre en aspiration : ce n'est pas la vocation de ce dernier, qui ne présente donc pas de danger pour leur mission. Le SDIS 13 confirme ainsi son avis sur la nécessité de ce réservoir pour la défense incendie dans ce secteur.

Ségolène Royal est profondément respectueuse du courage des sapeurs-pompiers et des risques qu'ils prennent lors de leurs interventions, qu'ils soient au feu ou portent secours aux personnes. Évidemment, sa décision ne peut en aucun cas mettre en danger ces femmes et ces hommes qui risquent leur vie au quotidien. Aussi, la position du SDIS 13 sur l'intérêt de ce réservoir lève tous les doutes qui subsistaient et va permettre sa construction.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Teissier.

**M. Guy Teissier.** Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour la nature et pour les habitants de ce secteur. Merci pour la maire de Cassis, qui a d'ailleurs eu le plaisir de recevoir Mme la ministre de l'environnement il y a quelques mois, dans le cadre d'une autre affaire, celle des boues rouges, qui n'a pas encore trouvé de solution. Mais j'espère que cela ne saurait tarder...

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question** : 1563

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : Environnement, énergie et mer

**Ministère attributaire** : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [6 décembre 2016](#)

**Réponse publiée au JO le** : [14 décembre 2016](#), page 8608

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 décembre 2016](#)